

universités dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales. Nous sommes donc convaincus, et nous avons des autorités juridiques sur lesquelles nous appuyer, que c'est là le désir des universités. Nous sommes convaincus qu'en ne faisant pas ce que nous faisons nous irions à l'encontre des buts visés par la loi, du désir des universités et de leurs véritables besoins.

Tel est l'avis du Conseil et avant d'en arriver à cet avis nous avons sollicité l'opinion des organismes qu'intéresse le plus directement la Caisse des subventions de capital, de 50 millions, c'est-à-dire des universités elles-mêmes.

Je répète: il ne fait aucun doute que ces universités voudront, au cours des dix prochaines années, beaucoup plus que les 50 millions pour la construction de bâtiments destinés aux arts, aux humanités et aux sciences sociales.

Il me semble que vous accordez, si vous me permettez de le dire, une partie considérable de votre temps à cette question, et tout cela simplement à cause d'un éditorial de journal et d'un commentaire de M. Watson Sellar, pour qui bien entendu j'ai le plus grand respect, et dont je trouve qu'il a eu tout à fait raison d'attirer sur le sujet l'attention du Parlement.

Pour conclure, je dirai que notre point de vue est partagé, autant que je sache, par toutes les autorités en matière d'éducation, y compris celles d'Oxford et de Cambridge, qui considèrent la question des logements comme plus importante que celle de l'enseignement, et je suis sérieux sur ce point.

Ceux qui sont allés à Oxford ou à Cambridge, et j'en connais trois au moins parmi les personnes qui sont dans cette pièce, savent que cela est vrai. Les maisons d'étudiants jouent un rôle fondamental dans la vie universitaire et elles sont encore plus nécessaires dans les grandes villes que dans les autres endroits.

M. WALKER: Vous ne voulez tout de même pas dire que c'est en accordant des subventions en vue de la construction d'un dortoir que l'on favorise la cause des arts, des humanités et des sciences sociales?

M. CLAXTON: Je veux parler de la construction d'une maison d'étudiants.

M. WALKER: Un dortoir?

M. CLAXTON: Oui, certainement.

M. WALKER: Et pour lequel on dépense une grande partie de ces fonds? Voyons, vous ne pouvez pas dire cela sérieusement? A Oxford, vous avez le meilleur enseignement...

M. FISHER: Pas nécessairement!

M. WALKER: Mais sans aucun doute à l'avis de l'orateur. Mais supposons que l'on accorde à l'Université d'Oxford une subvention pour favoriser les arts et les humanités, voulez-vous dire que l'on envisagerait de se servir de cette subvention pour construire un dortoir?

M. CLAXTON: Je reste d'avis qu'il conviendrait parfaitement que cet argent soit affecté à la construction d'une maison d'étudiants?

M. WALKER: C'est votre avis?

M. CLAXTON: Oui, je crois que cela pourrait se produire. A propos, nous avons à ce sujet un rapport du comité chargé de faire des subventions aux universités, en Angleterre. Si vous le voulez, je puis vous en donner lecture.

M. WALKER: A-t-il trait aux questions qui nous intéressent?

M. CLAXTON: Je le crois.

M. WALKER: Voulez-vous parler de subventions visant à favoriser les arts et les humanités? Est-ce cela? C'est à cette fin qu'a été établi le Conseil des Arts du Canada, comme en témoigne l'article 8 de la loi.

Vous dites qu'il n'y a eu qu'un éditorial consacré à la question. Cela se peut fort bien, mais la population se pose néanmoins bien des questions sur la façon dont les fonds sont distribués.